

**Zeitschrift:** L'instruction publique en Suisse : annuaire  
**Band:** 37/1946 (1946)

**Artikel:** Le rôle de l'école dans la protection de la nature  
**Autor:** Mariétan, I.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-113326>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le rôle de l'école dans la protection de la nature

---

La nature contient une grande variété d'êtres et de choses que les hommes ont appris peu à peu à utiliser. Ils en retirent des produits alimentaires variés, des matériaux de construction, des métaux, des textiles, des remèdes, et une foule de produits industriels. Il semble dès lors qu'ils devraient utiliser ces biens avec mesure et prudence, afin de ne pas en tarir la source. Telle est la manière de faire des peuples dits «sauvages», qui pratiquent bien des destructions partielles, mais n'arrivent presque jamais à la dévastation, celle-ci paraissant être le propre des peuples civilisés. Chez nous, l'économie destructive porte surtout sur l'exploitation des forêts et des mines, sur la chasse et la pêche.

D'autre part, l'intérêt pour la nature s'est beaucoup développé, en Suisse, depuis une cinquantaine d'années. Les villes ont absorbé une part importante de la population ; la grande industrie, le commerce, les administrations, devenues si envahissantes, ont amené la spécialisation du travail et une vie trop artificielle. Tout cela a contribué à créer ce besoin d'évasion et de diversion, ce retour à la nature. L'énorme développement du tourisme ne va pas sans causer des dommages à la nature.

Dans ces conditions, nos pouvoirs publics ont compris qu'il fallait intervenir pour protéger la nature et les sites. On a voté en 1925 la loi sur la chasse qui nous régit actuellement ; elle s'inspire nettement des idées de protection. On a pris de nombreux arrêtés cantonaux. L'exploitation des forêts est sévèrement réglementée. On a créé des districts francs fédéraux, c'est-à-dire des régions montagneuses, assez vastes, dans lesquelles la chasse est interdite, et où la surveillance est exercée

par des gardes spéciaux. Les résultats sont excellents, les animaux s'y multiplient abondamment.

L'influence de l'homme modifiant de plus en plus la nature, on a pensé qu'il serait bon de mettre en réserve totale des territoires dans lesquels la nature serait conservée intacte, livrée entièrement au libre jeu des lois qui la régissent. A cette fin, on a créé le parc national des Grisons, en 1914, et la réserve d'Aletsch en 1934. Nombre d'autres réserves de moindre importance ont été établies pour conserver des lacs, des tourbières ou d'autres parties particulièrement intéressantes de notre paysage.

Les divers cantons ont nommé des commissions appelées à étudier les questions de protection et à renseigner les pouvoirs publics. Les autorités de la Confédération ont nommé une commission fédérale qui étudie les questions importantes, dans l'ensemble de la Suisse, et donne son préavis au Conseil fédéral.

Pour mieux intéresser l'ensemble du peuple suisse et pour obtenir les fonds nécessaires, on a fondé la Ligue suisse pour la protection de la nature qui compte actuellement plus de 40 000 membres. Son activité bienfaisante devient de plus en plus effective dans les domaines les plus divers.

Comme on le voit, on a fait beaucoup pour la protection de la nature en Suisse. Toutes ces mesures prises par les autorités et par les associations privées exercent, certes, une excellente influence ; toutefois elles ne sont pas suffisantes. L'éducation du public a des effets plus généraux et plus profonds. Le canton du Valais l'a compris et a pris des mesures dans ce sens. Nous les exposons ci-après.

Les conditions du Valais sont très spéciales : par le fait de son isolement topographique, la population a dû orienter son activité vers l'agriculture et s'ingénier à produire à peu près tout ce qui est nécessaire à sa vie. Avec un relief aussi prononcé la nature prend souvent un aspect hostile pour celui qui doit y travailler avec acharnement, jour après jour, quelles que soient les conditions atmosphériques. Si donc l'agriculteur valaisan subit le charme de cette nature vigoureuse, sauvage et belle, dans laquelle il vit, ce n'est guère que d'une manière inconsciente. Elle lui apparaît tout autrement qu'à l'homme des villes ayant une formation intellectuelle et esthétique supérieure. Il prend l'habitude de disposer des plantes, des animaux et du sol avec une grande indépendance et une grande liberté : ce

sont *ses biens*. De plus, cette lutte pour l'existence le porte à considérer la nature du point de vue utilitaire ; dès lors, le goût de l'artificiel trouve chez nos paysans un terrain favorable : on cachera soigneusement les belles pierres cristallisées de nos Alpes sous une couche de mortier au lieu de les laisser apparentes ; on mettra de la peinture sur le bois de mélèze dont la couleur est pourtant si délicate et si belle ; souvent, les fleurs artificielles sont préférées aux fleurs naturelles.

L'attention de nos autorités a porté surtout sur les écoles primaires, car on atteint ainsi l'ensemble de la population dans ses éléments jeunes, ce qui est très important pour la formation d'une mentalité meilleure. En 1927, le Département de l'instruction publique a édité un manuel pour l'enseignement de la protection de la nature ; il comprend dix-sept leçons dont voici un résumé.

**La protection de la flore.** — Après avoir montré les caractères de la flore du Valais, si riche en espèces grâce à sa variété d'exposition, de terrain, d'altitude et de climat, on engage les enfants à admirer les fleurs sur place, dans leur milieu, associées aux autres, car c'est là qu'elles ont toute leur beauté. On donne des conseils sur la façon de les cueillir, on leur demande de n'en prendre que de petites quantités, de ne pas se laisser influencer par le mauvais exemple de ceux qui ravagent notre flore ; on les met en garde contre certains abus, comme la vente des fleurs aux étrangers, l'arrachage des plantes médicinales avec la racine au lieu de les couper soigneusement, l'usage abusif des fleurs rares pour orner les tables des hôtels et des restaurants. Et enfin, on engage le personnel enseignant à profiter des promenades scolaires pour enseigner aux enfants le respect des fleurs, et faire connaître les plantes, car il n'est pas de meilleur moyen de les faire protéger. L'arrêté cantonal sur la protection de la flore complète ce chapitre.

**La protection des forêts.** — L'utilité des forêts est exposée dans ses grandes lignes : elles nous fournissent le bois, substance précieuse entre toutes ; elles nous protègent des avalanches, des chutes de pierres, des glissements de terrain ; elles retiennent les eaux de pluie, et exercent une influence heureuse sur le climat, et enfin elles contribuent pour une large part à la beauté

des paysages. Comment ne pas insister sur la beauté des mélèzes, arbres de la montagne et de la lumière, dont la verdure si fine et d'un vert si tendre est belle toujours, mais plus spécialement lorsque la lumière de l'automne joue dans leurs rameaux dorés. Les châtaigniers du Bas-Valais si originaux avec leurs formes arrondies méritent protection, tout comme les peupliers d'Italie qui, avec leur forme élancée, montent la garde le long des routes et des cours d'eau.

Après avoir indiqué les caractères des principales espèces, on signale certains abus comme la mauvaise influence des chèvres, le feu allumé à la base des troncs par les bergers, les entailles pour obtenir de la résine, le ramassage de la litière qui détruit les jeunes plants.

**Les herbes sèches et le feu.** — L'habitude de brûler les herbes sèches sur les gazons sauvages est trop répandue. On détruit ainsi nombre de petits animaux, de plantes délicates, et on risque de provoquer des incendies de forêts et de bâtiments.

**La protection des animaux domestiques.** — Les cas de mauvais traitements infligés aux animaux domestiques sont trop fréquents, on conseille au personnel enseignant d'en choisir dans le milieu habituel de leurs élèves, et de les commenter en classe.

**La protection des animaux sauvages.** — Les enfants s'intéressent tout naturellement aux animaux ; il faut éviter de développer chez eux des sentiments de crainte en leur disant qu'ils risquent d'être attaqués, mordus, empoisonnés. Il est bon, au contraire, de les habituer à considérer les animaux comme des amis, sauf de rares exceptions et de corriger une certaine cruauté qui les pousse à leur faire du mal.

La distinction en animaux utiles et nuisibles est souvent mal comprise. Chaque cas doit être examiné avec le plus grand soin. Des exemples d'animaux pris parmi les mammifères dont l'utilité est souvent discutée peuvent être présentés ; citons le renard, le blaireau, l'hermine et la belette, l'écureuil, la chauve-souris, le hérisson, la taupe.

**La chasse et le braconnage.** — Les abus de la chasse sont manifestes. Sans méconnaître les plaisirs qu'elle procure, il est

bon d'insister auprès des enfants sur les dangers des armes à feu, sur les accidents assez fréquents qu'elles occasionnent, et aussi sur le fait que la chasse favorise les instincts de cruauté envers les animaux. Il est utile de bien indiquer les droits et les devoirs des chasseurs : un permis de chasse ne donne pas le droit de tuer n'importe quel animal sauvage, mais seulement les espèces indiquées comme gibier. Les chasseurs doivent savoir distinguer ces espèces, et ne pas tuer celles qui sont protégées, sans les connaître. Il est salulaire de dire souvent aux enfants que les animaux sauvages appartiennent à tout le monde et non pas seulement aux chasseurs.

En présentant la loi de 1925 sur la chasse qui indique les animaux protégés et ceux qui sont considérés comme gibier il est tout naturel de montrer les inconvénients du braconnage, d'engager les enfants à le condamner comme une mauvaise action, et à respecter les lois de notre pays, établies pour le bien général et votées par le peuple.

**Districts francs et réserve du Valais.** — Emues par la disparition de certaines espèces comme le bouquetin, le cerf, le gypaète barbu, nos autorités fédérales ont créé les districts francs fédéraux. Ce sont des régions montagneuses, assez étendues, dans lesquelles la faune tout entière est protégée. Les quatre districts francs du Valais sont présentés avec l'indication des principaux animaux qu'ils contiennent ; ce sont : le Val de Ferret, le Pleureur de Bagnes, le vallon de Derborence, l'Aletsch-Bietschhorn. Il faut y ajouter la réserve d'Aletsch.

**L'utilité des oiseaux.** — La question de l'utilité des oiseaux est difficile et souvent mal comprise. Un oiseau n'est jamais ni complètement utile ni complètement nuisible ; il faut examiner si les dégâts qu'il peut causer à un moment donné ne sont pas inférieurs aux avantages qu'il nous procure. Il faut aussi tenir compte de leur beauté et savoir consentir quelques sacrifices pour payer cette beauté, tout comme nous avons l'habitude de le faire dans d'autres domaines.

**Nourrissage des oiseaux pendant l'hiver.** — Il convient de donner des conseils pratiques sur la manière de s'y prendre pour distribuer la nourriture ; époque la plus favorable, choix des

aliments suivant les espèces, principaux oiseaux qui viennent ainsi chercher à manger. Les avantages du nourrissage sont grands pour les oiseaux d'abord, mais surtout pour ceux qui le pratiquent car ils apprennent à les connaître et à les aimer.

**Protection des oiseaux.** — Les causes de diminution des oiseaux sont nombreuses : mise en culture de terrains sauvages ou marécageux, arrachage des buissons, introduction d'oiseaux étrangers comme gibier, ils sont souvent malades et répandent leurs maladies parmi les espèces du pays ; influence des insecticides avec lesquels on traite les arbres fruitiers ; abus des primes données pour la destruction des œufs et des oiseaux dits nuisibles. Ajoutons que ce sont parfois les enfants eux-mêmes qui détruisent les oiseaux : en gardant leurs troupeaux ils trouvent souvent des nids, ils effrayent les parents qui abandonnent les petits, ils emportent les œufs ou les jeunes qui meurent très rapidement.

Nous ne voyons pas de meilleur moyen de protection que celui d'initier peu à peu les enfants à la connaissance des espèces qu'ils ont l'occasion de voir. Il faut pour cela leur expliquer très simplement et très clairement les caractères distinctifs des espèces, en profitant surtout des occasions où un oiseau peut être observé, pendant qu'on l'entend chanter. Il faut attendre qu'une espèce soit bien connue avant de passer à une autre. Ainsi l'intérêt de l'enfant s'éveille et il devient un excellent protecteur pour toute sa vie.

**Protection des petits passereaux.** — Ce groupe étant très nombreux, il faut commencer par des espèces dont la détermination est facile comme les mésanges, les hirondelles, les bergeronnettes, le merle noir, le rossignol, les rouges-queues, le pinson, le chardonneret, le troglodyte, le rouge-gorge.

**Famille des corvidés.** — Le public connaît très mal les oiseaux de cette famille ; ce n'est cependant pas difficile de faire connaître les caractères distinctifs du grand corbeau des montagnes, de la corneille noire, du chouca au cou gris, du chocard alpin au bec jaune dont les mœurs sont si intéressantes, du geai ordinaire et du geai de montagne, de la pie commune.

**Les rapaces diurnes et nocturnes.** — Ces espèces étant carnivores, elles causent parfois quelques dommages. Parmi les espèces protégées, on peut citer la crécerelle et la buse, tandis que l'épervier et l'autour sont considérés comme nuisibles. L'aigle royal est devenu rare ; on le protège pour éviter sa disparition totale. Les rapaces nocturnes si intéressants comme les chouettes et les hiboux sont utiles, car ils mangent des rongeurs.

**Protection des reptiles.** — Les animaux de cette classe sont mal connus ; on en a peur et on les tue sans distinction. Il importe de protéger les lézards gris et surtout le beau lézard vert et l'orvet, et de faire connaître clairement les caractères distinctifs des couleuvres et des vipères, de décrire nos trois couleuvres : couleuvre à collier, couleuvre lisse, couleuvre d'Esculape, et la vipère aspic, la seule qui existe en Valais. Bien indiquer les précautions à prendre pour ne pas être piqué ou si on a été mordu.

**Protection des poissons.** — Parmi les causes de diminution de nos poissons, de la truite en particulier, on peut citer : les déchets provenant des usines de produits chimiques, les eaux d'égouts, l'influence des barrages des usines hydro-électriques, le curage mal compris des canaux et surtout le braconnage.

**Les maisons du Valais.** — Cette question est très vaste ; nous nous bornerons à la résumer de la façon suivante : Différents types de construction en plaine et en montagne : maisons du Bas-Valais contenant tous les services sous le même toit, maisons du Valais central comprenant l'habitation, la grange-écurie, le grenier et le raccard.

Beauté des maisons paysannes en bois, bronzées par le soleil. Danger des influences de modernisation : rôle du ciment, couverture des toits, décoration. Harmonie à conserver dans les maisons lors des réparations et des adjonctions.

**Les villages valaisans.** — Caractères des villages : maisons trop serrées ; propreté et ordre aux alentours ; bassins de fontaine.

Appel en faveur de la conservation des ameublements anciens, mise en garde contre la banalité des meubles et ustensiles des

grands magasins et la ferblanterie des bazars. Danger des antiquaires.

Nous avons ajouté quelques leçons sur les caractères particuliers des différentes régions du Valais, car il y a de grandes différences entre elles pour la faune, la flore et aussi pour les costumes et les constructions.

On a pensé qu'il serait utile d'atteindre plus spécialement les élèves des écoles secondaires et de leur donner un enseignement plus complet de la protection de la nature. Le Département de l'instruction publique a organisé des conférences qui sont données dans les gymnases, les écoles normales, les écoles d'agriculture. Sept à huit conférences sont données annuellement dans chacun de ces établissements. Les sujets traités sont ceux que nous venons d'exposer ; on y ajoute la question des usines hydro-électriques et la protection du paysage ; elles sont illustrées par des projections en couleur. Ces sujets sont plus développés que dans les écoles primaires, et adaptés au rôle qu'auront à jouer ces élèves dans l'enseignement, dans les professions libérales.

Des conférences ont été données également lors des réunions d'anciens élèves au collège de Ste-Marie à Martigny, à la réunion des anciennes élèves de l'école supérieure de commerce de Sion, ainsi qu'à l'assemblée générale des institutrices du Valais romand.

Des leçons sur la protection de la flore et de la faune ont été introduites dans les cours de guides et d'aspirants-gendarmes.

Nous espérons que ces efforts faits par le Valais pour développer l'enseignement de la protection de la nature portera des fruits. Ces leçons et ces conférences jouent un rôle éducateur ; elles provoquent la réflexion, la précision de la pensée et l'esprit critique, un rôle patriotique aussi, car elles apprennent à mieux connaître et par le fait même à mieux aimer notre patrie suisse.

Dr I. MARIÉTAN.

---